



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 36
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	
Madame Claire TOMASELLI		
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**École de Production Industrie 21 – Demande de subventions de fonctionnement et d'investissement 2023**

EDPI 21 est une association créée en juillet 2022 pour porter le projet d'ouverture d'une école de production en usinage sur le territoire de Dijon Métropole à partir de la rentrée de septembre 2023.

Les métiers de l'industrie souffrent depuis plusieurs décennies d'une image dégradée auprès du public, et notamment des jeunes, amenant à la fois les formations professionnelles à ne pas remplir leurs promotions et les entreprises à connaître des difficultés de recrutement de plus en plus fortes.

Dans le même temps, des jeunes sortent du système scolaire sans diplôme, ou connaissent, pour d'autres raisons, des difficultés à s'insérer dans l'emploi. C'est à ce double enjeu que l'École de production Industrie 21 (EDPI 21) souhaite répondre en proposant un parcours de formation et d'insertion professionnelle dans l'industrie à destination des jeunes décrocheurs.

Les Écoles de production sont des établissements d'enseignement technique privés sans but lucratif. Elles souhaitent redonner de réelles perspectives d'emploi à ces jeunes sortis du système scolaire en proposant une pédagogie d'apprentissage basée sur la pratique concrète du métier visé au sein d'un atelier-école et délivrent à l'issue de la formation un diplôme reconnu par l'État. Au niveau national, ce dispositif a montré son efficacité puisque 90% des jeunes entrés en formation en sont ressortis diplômés et, soit ont trouvé un emploi, soit, pour une moitié, ont finalement poursuivi leur parcours de formation vers un diplôme de niveau supérieur.

Après une analyse des besoins de main d'œuvre du bassin d'emploi, l'EDPI 21 s'est orientée vers le métier de l'usinage, pour lequel elle proposera la préparation d'un CAP conducteur d'installation de production en deux ans. Elle prévoit des promotions de 24 apprenants par an, à partir de la rentrée 2023.

Pour démarrer son activité et préparer cette première rentrée, l'EDPI 21 doit recruter dès le début de l'année un directeur et un maître professionnel, ainsi qu'investir dans des équipements de production (tour, fraiseuse, centre d'usinage à commande numérique...) et du matériel pédagogique (équipement informatique et logiciels).

L'EDPI 21 sollicite Dijon Métropole pour une subvention de fonctionnement de 50 000 € sur un budget global d'environ 200 000 € et une subvention d'investissement de 50 000 € sur un montant global d'investissement prévisionnel de 655 000 €.

Il est proposé de verser ces subventions selon les modalités suivantes :

- Pour la subvention de fonctionnement : 40 000 € à la signature de la convention jointe en annexe et 10 000 € sur présentation du bilan annuel de L'École de Production Industrie 21
- Pour la subvention d'investissement : 15 000 € à la signature de la convention jointe en annexe et 35 000 € sur présentation d'un récapitulatif des investissements effectivement réalisés, dès lors qu'ils auront atteint au moins la moitié de l'investissement prévisionnel présenté dans la demande de subvention.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** au titre de l'année 2023 une subvention de fonctionnement de 50 000€ et une subvention d'investissement de 50 000 € à l'École de Production Industrie 21 selon les modalités détaillées dans le présent rapport et dans la convention jointe en annexe ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;

- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2023.

SCRUTIN POUR : 41

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN